

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 21 Octobre 2019

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Camping : mode de gestion
- Marché de travaux : choix de l'entreprise
- Recrutement d'un agent recenseur
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2eme classe pour le remplacement de Béatrice ANTHERION
- Subventions aux associations
- Questions diverses

L'an deux mille dix-neuf, le-vingt-un octobre, le conseil municipal de St Michel De Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, maire.

Date de convocation : 14 octobre 2019

Membres en exercice : 09 ; Présents : 05 ; Nombre de votants :08 ; Pour :08 ; contre :0 ; Abstentions :0

Etaient présents : Mme AUFRAND Nathalie, M. BALAYN Jean-Daniel, , M. LEBRE Gilles, M. BRUN Gilles, M. SAUDUBRAY Vincent.

Procurations : de M. Gérard BRUN à M. Gilles LEBRE, Mme Joëlle DE PALMA à M. Gilles BRUN, et M. Rémi CAUSSE à M. Jean-Daniel BALAYN

Excusés : Mme Joëlle DE PALMA, M. Rémi CAUSSE, M. Gérard BRUN

Secrétaire de séance : M.SAUDUBRAY Vincent

1. COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. MODE DE GESTION DU CAMPING :

M. le Maire rappelle que l'année 2019 s'est déroulée sous une gestion saisonnière.

Il propose de reporter ce mode de gestion sur l'année 2020, car la mise en place d'une DSP mérite de prendre son temps pour définir avec précision, les besoins et devoirs de chacun.

La DSP restant l'avenir pour la gestion du camping

Vote de la gestion 2020 : approuvé à l'unanimité.

Jean-Daniel BALAYN précise que la saison lui semble avoir été satisfaisante et que l'équipe de gestionnaire de cette année a contribué à ce bon résultat. Il confirme que la DSP est à prévoir pour les futures années mais exprime son regret de voir s'éloigner la gestion participative de ce camping. Il demande à maintenir un objectif de développement durable.

M. le Maire précise que cela peut faire partie des critères de la DSP car c'est le conseil qui établira les lignes principales de cette DSP et réaffirme, à la suite des propos de Jean-Daniel BALAYN, le besoin de prendre du recul sur ces différents critères afin d'établir un contrat gagnant pour la commune et les futurs gestionnaires

Le camping est un vrai dynamisme pour la vie communale mais est loin d'être la seule problématique de notre commune.

3. MARCHÉ DE TRAVAUX:CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le choix pour les travaux de voirie s'est porté sur la STE S.C.R. pour un montant

De : 59.142 € HT

La commune a reçu par courrier la confirmation de la région d'une subvention

de : 19.000 € sur l'avant projet

rappelons que 50% du montant restant est pris par la CAPCA

Vote du choix de l'entreprise : approuvé à l'unanimité.

4. RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR :

Pour les besoins du recensement, il est proposé à un agent communal titulaire à temps non complet cette tâche, et sera payé en heures complémentaires, avec une indemnité forfaitaire de déplacement de 200 euros.

Vote : approuvé à l'unanimité.

5. CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF :

M. le Maire précise que le recrutement a déjà été fait conjointement avec le Maire de ST MAURICE. Poste crée de 17 h, CDD de 1 an renouvelable, à compter du 4 novembre 2019.

A été retenue : Isabelle AUREL

Vote : approuvé à l'unanimité

6. SUBVENTIONS 2020 POUR LES ASSOCIATIONS :

M. Le Maire liste les associations qui ont fait une demande ainsi que les montants alloués

Vote : approuvé à l'unanimité

7. QUESTIONS DIVERSES

Pour information : les emplois sont terminés sur l'ensemble de la commune

La Région a accordé une subvention pour la rénovation de la piscine et pour la signalétique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15